

VILLE DE PIKINE



0905

**ANALYSE : délibération autorisant  
l'acceptation d'une subvention.**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine  
en sa séance du 21 août 2025**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;

Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;

Vu le Décret n° 2023-2161 du 06 novembre 2023 portant régime financier des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 01/RD/DP/AP du 06 janvier 2025 portant approbation du budget de l'année 2025 de la Ville de Pikine ;

Vu la Délibération n° 001 du 15 février 2022 portant élection des adjoints au Maire ;

Vu le Procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

Sur le rapport de présentation du Maire de la ville de Pikine

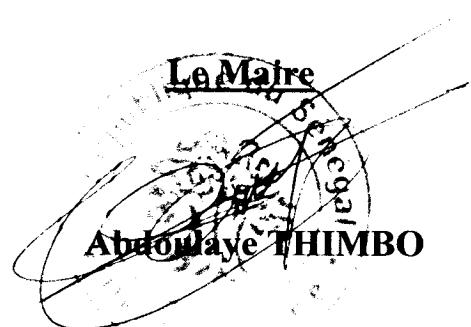
**- D E L I B E R E -**

**Article premier** : il est autorisé au Maire de la Ville de Pikine d'accepter la subvention d'un montant de **161.302,50 euros (105.807.503,99 f CFA)** de la Région Emilie-Romagne (Italie).

**Article 2** : Cette subvention a pour objectif de financer les activités dont la mise en œuvre relève directement de la responsabilité de la Ville de Pikine, conformément à l'accord de partenariat signé entre elle et la Région Emilie- Romagne.

**Article 3** : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Fait et délibéré en Mairie, le 21 Août 2025**

  
Le Maire  
Abdoulaye THIMBO

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un Peuple – Un But – Une foi*

\*\*\*\*\*

VILLE DE PIKINE



**REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE PIKINE**

**Projet de délibération autorisant le Maire à accepter une subvention de la  
Région Emilie- Romagne (Italie)**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

Dans le cadre du Projet « *Sénégal Innovant pour un avenir durable* » (**SI-CLIMAT**) initié par la Région Émilie-Romagne, la Ville de Pikine a été choisie parmi les partenaires de mise en œuvre au Sénégal.

L'objectif de ce projet est de « *Contribuer à l'amélioration des mécanismes d'aménagement du territoire liés au changement climatique dans les villes sénégalaises de Pikine, Thiès et Toubacouta à travers la construction de partenariats territoriaux, visant à promouvoir et renforcer un dialogue structuré entre les administrations régionales et municipales italiennes et sénégalaises, afin de partager les connaissances et de définir et mettre en œuvre des politiques adaptées aux besoins des différentes communautés* »

La ville de Pikine sera chargée de mettre en œuvre une partie des activités du projet SI CLIMAT tirée de son propre Plan Climat.

A ce titre, elle recevra une subvention d'un montant de **161.302,50 euros** soit, environ, **105.807.503,99 f CFA**.

L'acceptation de la subvention nécessite une délibération préalable du Conseil de la Ville.

Telle est, **Mesdames et Messieurs**, l'économie du présent Projet de délibération autorisant le Maire à accepter une subvention de la Région Emilie-Romagne.

